

Prévention et lutte contre les violences et harcèlements sexuels et sexistes (VHSS) pour les équipes de tournage de films



Former et prévenir pour réagir et agir collectivement contre les VHSS !

Depuis janvier 2025, **les aides à la production cinématographique du CNC sont conditionnées**, pour les entreprises qui les demandent, **au suivi par les équipes de tournages de films, d'une formation obligatoire en matière de prévention et de lutte contre les violences et harcèlements sexuels et sexistes.**

En concertation avec le **CNC**, et les représentants patronaux et syndicaux, **l'Afdas** a conçu un cahier des charges de la formation permettant de fixer un nouveau cadre de travail pour le collectif de tournage et de favoriser un environnement de travail pleinement sécurisé.

Cette formation est dispensée par l'organisme **Remixt**.

Module 1 Distanciel en e-learning

5h de formation
2 modalités pédagogiques

Module 2 Présentiel sur tournage

1 DURÉE : 2H30

OBJECTIF DU MODULE 1 : Appréhender les fondamentaux en matière de VHSS

Module directement accessible [sur inscription](#).

5 thématiques abordées :

- Les mécanismes du sexisme
- Le cadre légal des VHSS au travail
- Témoins : rôle et obligations
- Victimes : se protéger et agir
- Rôle et Responsabilité de la production cinématographique

Public cible :

Tous les professionnels qui seront amenés à travailler sur le tournage d'un long-métrage (équipe permanente et intermittente intervenant à toutes étapes de la fabrication du film).

A l'issue de la formation :

Un module validé par un certificat Open Badge qui atteste officiellement de l'acquisition des compétences.

Ce certificat et l'attestation de formation serviront de justificatif à transmettre, si nécessaire, à l'employeur pour participer au module 2.

Une formation financée à 100% par l'Afdas

(hors plafond, sans carence pour les intermittents)
→ Aucune demande de prise en charge à effectuer auprès de l'Afdas.

OBJECTIF DU MODULE 2 : Contextualiser les acquis théoriques et sécuriser l'environnement de travail

Module organisé par l'employeur.

Une session de formation adaptée au contexte et aux spécificités du tournage, avec des ateliers pratiques et collaboratifs pour agir de manière appropriée face à aux comportements à risque.

Public cible :

L'ensemble du collectif de tournage et à minima :
Directeur de production cinématographique • Réalisateur
• Directeur de la photographie • Chef opérateur du son
• Créateur de costumes • Chef décorateur • Artistes-interprètes assurant les rôles de personnages apparaissant dans au moins 25 % des scènes de l'œuvre • Autres salariés dont la présence est requise par le plan de travail le jour du module en présentiel.

Films concernés par l'obligation :

Les films de long métrage de cinéma d'initiative française dont les prises de vue débutent après le 1^{er} janvier 2025 tournés majoritairement ou intégralement en France

A l'issue de la formation :

Un certificat de réalisation du parcours (modules 1 & 2) avec la liste des salariés formés sera remis à l'employeur pour justificatif auprès du CNC.
Une attestation de formation sera également envoyée à chaque participant.

Une formation financée à 100% par l'Afdas

(hors plafond, sans carence pour les intermittents).

2 DURÉE : 2H30



LES ATOUTS DE CE PARCOURS :

Flexible

Un module en e-learning accessible partout, pour tous les professionnels et tous les rythmes.

Interactif

Un module interactif avec une pluralité de supports pédagogiques : vidéos, saynètes de fiction, quiz etc..

Sur-mesure

Un parcours de formation contextualisé au secteur du cinéma et aux environnements de travail atypiques : lieux de tournage.

Engageant

Une formation qui impulse une culture collective de la prévention et de la lutte contre les VHSS pour un environnement de travail sécurisé.

GUIDE D'INSCRIPTION - MODULE 2 Vos démarches en 4 étapes

Avant de faire une demande d'inscription à Remix, vous devez avoir déterminé :
la date de formation | le lieu de formation | la liste des salariés, intermittents ou permanents, à inscrire.

Prévention et lutte contre les violences et harcèlements sexistes et sexuels (VHSS) pour les équipes de tournage de films

1

Créez votre compte auprès de Remix



- ⊗ Cliquez sur → [sur ce lien](#)
- ⊗ Complétez le formulaire d'inscription
- ⊗ Sélectionnez la date du rendez-vous d'état des lieux avec Remix parmi les dates et créneaux proposés. Cet échange va permettre à Remix d'adapter le contenu de formation au contexte et aux spécificités du tournage.
- ⚠ A programmer **15 jours avant la date de la formation.**
- ⊗ Vous recevez par mail le lien d'accès à votre espace partagé avec Remix sous 48h.

2

Inscrivez vos salariés à la formation



- ⊗ Depuis votre espace partagé, complétez pour chaque participant les informations demandées : nom/prénom/mail/catégorie (permanent ou IDS)/ type de contrat (CDI, CDDU, CDD) / fonction occupée sur le tournage. L'inscription des salariés peut se faire en une ou plusieurs fois jusqu'à 15 jours avant la date de la formation.
- ⊗ Remix adresse les convocations à tous les participants inscrits en rappelant **l'obligation de suivre le Module 1 en distanciel en amont de la formation en présentiel.**
- ⚠ Une relance quotidienne sera envoyée par Remix aux inscrits au Module 2 en présentiel qui n'auraient pas suivi ou n'auraient pas achevé le Module 1
- ⊗ L'Afdas se charge pour vous de la demande de prise en charge de la formation, vous n'avez aucune démarche à effectuer. Vous retrouverez votre dossier via votre espace adhérent MyA.

3

Préparez la formation avec Remix



- ⊗ Complétez le formulaire en ligne envoyé par Remix à retourner dans les 48h avant le rendez-vous d'état des lieux.
- ⚠ Pour ce rendez-vous, qui a pour objectif d'adapter la formation aux particularités du tournage, le ou la producteur-trice doit être accompagné(e) du ou de la directeur-riche de production cinématographique et du ou de la réalisateur-trice.

4

Récupérez le justificatif de formation



- ⊗ Vous recevrez un mail de Remix pour télécharger le certificat de réalisation du parcours global (distanciel et présentiel) contenant la liste des participants. Ce justificatif est à joindre avec votre demande d'aide au CNC.
- ⊗ Remix adresse également une attestation digitale de suivi à l'ensemble des participants.